



**La Classique de La Risle
Souvenir Philippe Yon**

Dimanche 21 Avril 2024

Matin : CLM Saint-Phibert Sur Risle-Condé Sur Risle 8,6km

Après-midi : Course en ligne 108KM

Départ Fictif : Glos-Sur-Risle

Départ Réel : Montfort-Sur-Risle

Arrivée : Pont-Audemer

Speaker Officiel : Daniel Mangeas



« La Classique de la Risle » Souvenir Philippe Yon

Sommaire

Sommaire	1
Le Contre-la-montre.....	2
L'étape en ligne.....	3
Informations pratiques.....	6
Le règlement.....	8

Officiels

Président du jury : Couturier Léa
Juge à l'arrivée : Courtaut Annie-Claude
Moto arbitre : Dumontier Kévin
Arbitre : Pointeau Cédric
Arbitre : Delimauges Danielle
Chronométrateur : Delimauges Danielle
Service médical : ambulance Devilloise
Médecin : Dumont Peggy
Poste de secours : pompiers Pont-Authou
pompiers Pont-Audemer
Hôpitaux : **Pont-Audemer** : 02-32-41-64-64
Bernay : 02-32-45-63-00

Présentation

La Classique de la Risle est une course cycliste nationale junior.
Elle est créée par l'Association Souvenir Philippe Yon, en hommage à ce dernier, décédé en Juin 2023.
2024 est la première édition.



« La Classique de la Risle » Souvenir Philippe Yon

Le contre-la montre:

Km	Itinéraire détaillé	Course	Course
Parcours		à 40km/h	à 45km/h
0	Saint-Philbert Sur Risle ↑	D47	
	Le Quesney ↷ Saint-christophe Sur	D98 Condé	
	Saint-Christophe- Sur-Condé ↷	Route de Condé	
8km600	Condé-Sur-Risle ↑	D39	9h13 9h11

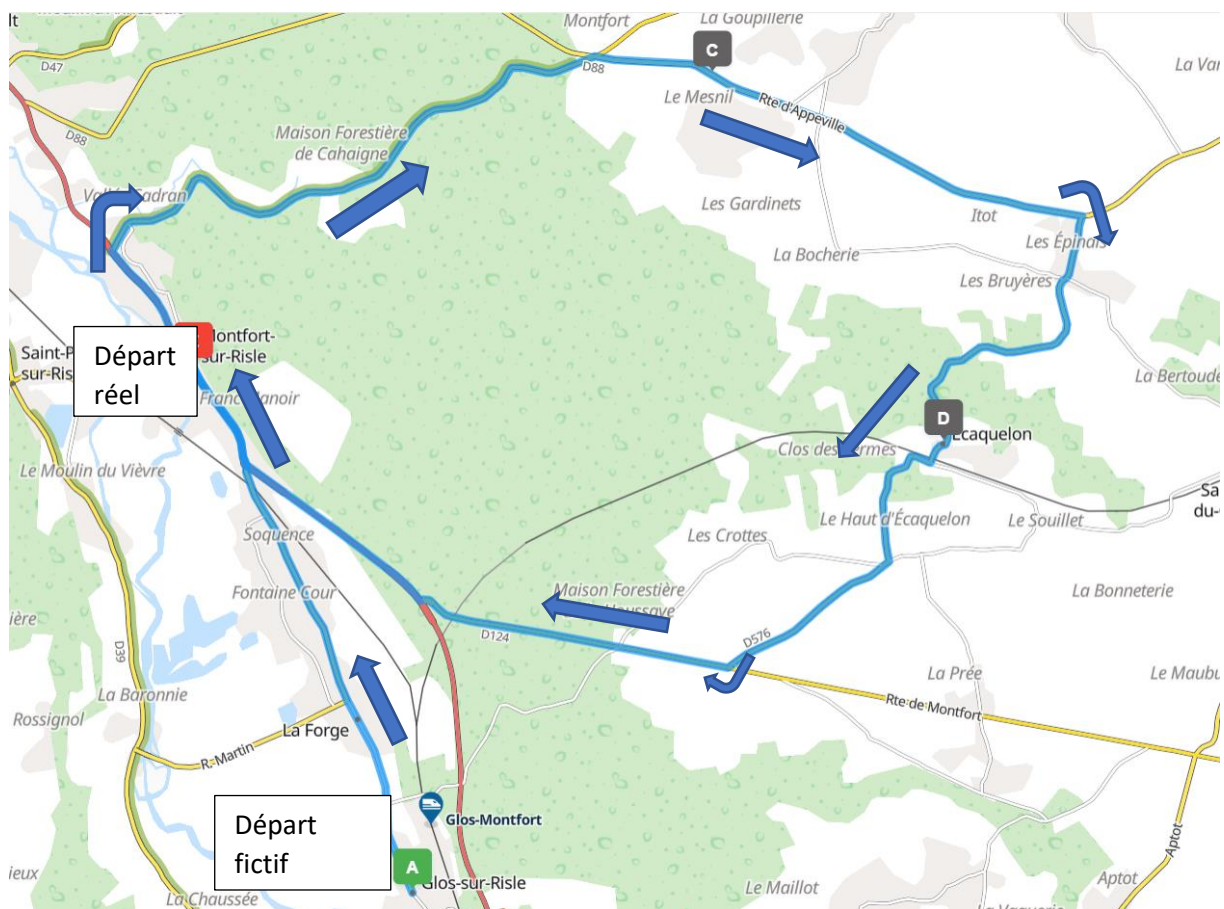
Plan





« La Classique de la Risle » Souvenir Philippe Yon

Circuit N°1 : Montfort-sur Risle



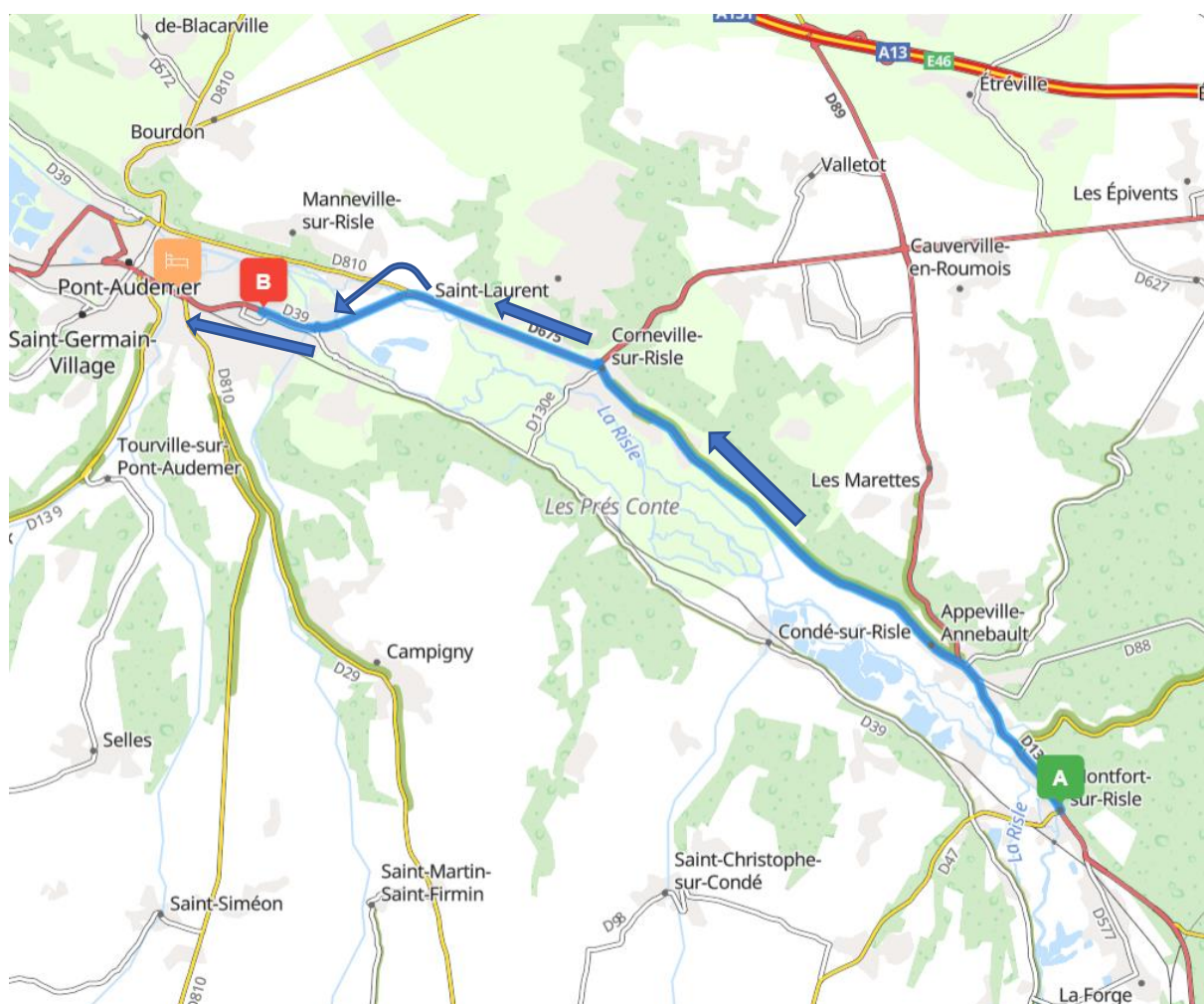
Départ fictif : Glos Sur Risle/ Départ réel : Montfort-Sur-Risle

Distance :60km
15kmx4



« La Classique de la Risle » Souvenir Philippe Yon

Circuit N°2 : Montfort-sur-Risle/Pont-Audemer

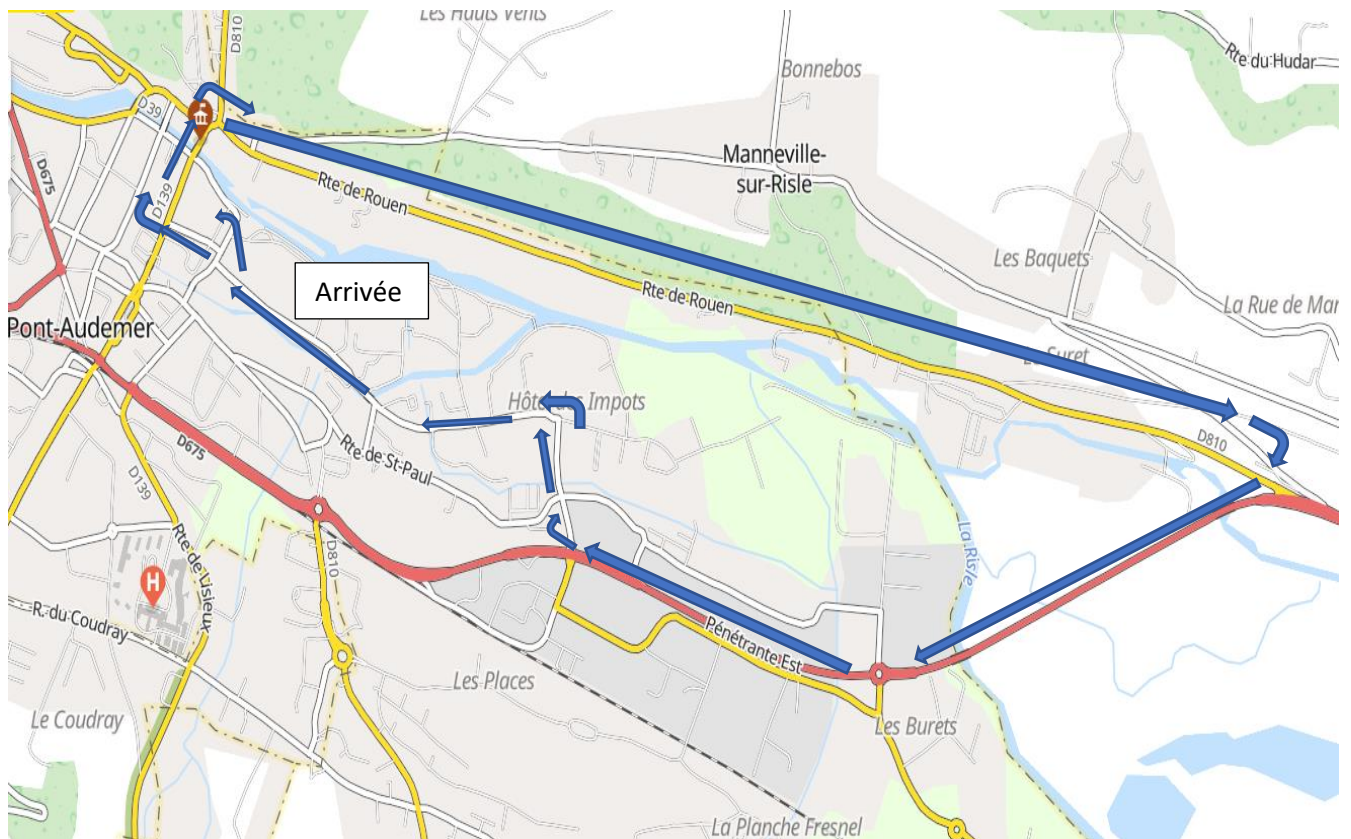


Distance : 13km



« La Classique de la Risle » Souvenir Philippe Yon

Circuit N°3 :Pont-Audemer



Distance : 35km

7kmx5



« La Classique de la Risle »

Souvenir Philippe Yon

Informations pratiques

Hébergement et restauration du samedi soir

Armony Hotel : Rue Saint Exupéry - Zac De Quicangrogne, 27310 Bourg-Achard

Tel : **02 32 20 20 50**

Hôtel Acadine,: 12 Rue du Président Georges Pompidou, 27500 Pont-Audemer

Tel : **02 85 29 66 66**

Uncle Scott : 4 place Général Gallieni 27500 Pont-Audemer Tel : **02 78 08 40 00**

Dimanche 21Avril 2024	7h30 à 8h15	Permanence & dossards	Annexe Mairie de ST Philbert
	9h00	Départ CLM	D47 Rue Augustin Hébert
	A partir de 10h45	Repas	Salle Gérard Comellas à Montfort Sur Risle
		Pose/Dépose Radio	Aires de départ/Arrivée Glos/Pont-Audemer
	13h	Réunion DS	Annexe Mairie de Montfort S/Risle
	13h45	Présentation et signatures des coureurs	Podium
	14h30	Départ fictif	Mairie de Glos Sur Risle
	14h45	Départ réel arrêté	45 Rue Saint-Pierre Montfort Sur Risle



« La Classique de la Risle » Souvenir Philippe Yon

Informations pratiques

Restauration du dimanche midi

Salle Gérard Comellas à Montfort-Sur-Risle : Retrait des tickets à la permanence dimanche matin à St-Philbert Sur Risle

Repas à 15€ (ouvert à tous) à partir de 10h45 : Réservation obligatoire

Afin de pouvoir réserver vos repas, le règlement doit nous être parvenu au plus tard le 18 Avril à l'adresse suivant : Mme Brigitte Rangée 169 Route de Lieurey 27450 St-Georges Du Vièvre

- Mail : martial.rangée@wanadoo.fr
- Téléphone : 0615572013

Plan de Montfort-Sur-Risle





« La Classique de la Risle » Souvenir Philippe Yon

Règlement

Article 1. Organisation

L'épreuve est organisée par l'Association Souvenir Philippe Yon, sous contrôle du VC Grand-Bourgtheroulde, sous les règlements de la Fédération de Cyclisme. Elle se déroule le 21 Avril 2024.

Article 2. Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes hommes U19.

Elle est inscrite au calendrier national des épreuves fédérales U19 1.14

- Matin : C.L.M individuel de 8.6km (départ 9h toutes les minutes)
- Après-Midi : Etape en ligne de 108km (Départ fictif 14h30 : 4x15km+ transition de 13km+5x7km)

Article 3. Participation/Engagement

Conformément au règlement FFC article 2.1.005 l'épreuve est couverte à titre individuel ou en équipe (5 coureurs minimum).

Engagement web, via le site de la FFC via Cyclaweb, clôture des engagements le 18 Avril 2024.

Article 4. La Permanence

La permanence se tiendra le Dimanche 21 Avril 2024 de 7h30 à 8h15 à l'annexe de la mairie de Saint-Philbert-Sur-Risle : confirmation des partants, retrait des dossards, plaques de cadre et transpondeurs (par les responsables d'équipes ou les coureurs en individuel), organisée suivant le règlement FFC. (Un chèque de caution de 100 € pour les transpondeurs sera demandé)

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des membres du collège des Commissaires, est fixée à 13H à l'annexe de la Mairie de Montfort Sur Risle.



« La Classique de la Risle »

Souvenir Philippe Yon

Règlement

Article 5. Présentation.

Une présentation des coureurs aura lieu à partir de 13h45 à la mairie de Glos Sur Risle

Article 6. Radio-tour

Les informations course sont émises sur la fréquence (157.550)

Retrait des radios sur l'aire de départ et retour sur l'aire d'arrivée.

Article 7. Modalités de ravitaillement

La zone de ravitaillement sera à la sortie de Montfort-Sur -Risle sur le circuit N°1 (côte d'Illeville Sur Montfort D 91) et Rue des Déportés à Pont-Audemer sur le circuit N°3. Chaque zone de ravitaillement se fera succéder par une zone de déchets. Le ravitaillement sera autorisé à partir du 30ème KM et jusqu'à la fin du deuxième tour sur le circuit final.

Article 8. Véhicules suiveurs d'équipes

Pour pouvoir suivre la course avec un véhicule suiveur, l'équipe devra être constituée de minimum 5 coureurs.

Article 9. Assistance technique neutre

Le service est assuré par les véhicules Shimano.

Article 10. Délais d'arrivée

Le délai d'arrivée est fixé à 10% (25% pour le contre-la-montre). Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des Commissaires en consultation avec l'organisateur. De plus, tout coureur arrivant à plus de 10 minutes de la tête de course à l'entrée du circuit final sera arrêté.



« La Classique de la Risle »

Souvenir Philippe Yon

Règlement

Article 11. Classements

- **Classement Général** :

L'attribution du maillot de leader s'effectuera à l'issue des 2 étapes au cumul des temps du CLM et de la course en ligne.

- **Classement Meilleur Grimpeur** :

Un classement du meilleur grimpeur sera disputé à chaque passage dans la côte d'Ecaquelon
L'attribution des points à chaque classement du meilleur grimpeur sera de 5-3-2-1 points. En cas d'ex-aequo, les coureurs seront départagés de la manière suivante (suivant l'article 2.6.017 du règlement de la FFC).

- KM 11 côte d'Ecaquelon
- KM 26 côte d'Ecaquelon
- KM 41 côte d'Ecaquelon
- KM 56 côte d'Ecaquelon

- **Classement des points chauds** :

Un classement des points chauds sera disputé à Montfort Sur Risle aux 1^{er} et 3^{ème} passages, ainsi qu'aux 1^{er} et 3^{ème} passages sur la ligne d'arrivée .

L'attribution des points à chaque classement des points chauds sera de 5-3-2-1 points. En cas d'ex-aequo, les coureurs seront départagés de la manière suivante (suivant l'article 2.6.017 du règlement de la FFC).

- Km 15
- Km 45
- Km 73
- Km 87



« La Classique de la Risle »

Souvenir Philippe Yon

Règlement

- **Classement du combiné :**

L'attribution du maillot du combiné s'effectuera avec l'addition des points du classement du meilleur grimpeur et des points chauds. En cas d'ex-aequo, les coureurs seront départagés de la manière suivante (suivant l'article 2.6.017 du règlement de la FFC).

- **Classement du meilleur normand :**

L'attribution du maillot s'effectuera à l'issue du classement général final (coureur évoluant dans un club normand)

- **Classement U19 1ère année :**

L'attribution du maillot U19 1ère année s'effectuera à l'issue du classement général final

Article 12. Les prix

Les prix suivants sont attribués :

- CLM : 91/15
- Etape en ligne : 107/15
- Général : 540/20

Article 13. Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à cette épreuve et aura lieu à Pont-Audemer à la Salle d'Armes.



« La Classique de la Risle » Souvenir Philippe Yon

Règlement

Article 14. Protocole

Les coureurs suivants devront se présenter au protocole à l'issue du CLM à Condé Sur Risle au podium, 10 minutes après l'arrivée du dernier coureur :

- 1^{er} du CLM
- 1^{er} coureur normand
- 1^{er} coureur U19 1^{ère} année
- 2^{ème} du CLM
- 3^{ème} du CLM
- 4^{ème} du CLM

Les coureurs suivants devront se présenter au protocole final à l'issue de la course en ligne , au podium à Pont-Audemer, 10 minutes après l'arrivée :

- 1^{er} de l'étape
- 1^{er} du classement général
- 1^{er} coureur normand au classement général
- 1^{er} coureur U19 1^{ère} année au classement général
- 1^{er} au classement du meilleur grimpeur
- 1^{er} au classement des points chauds
- 1^{er} au classement du combiné
- 1^{er} au classement du maillot des jeunes
- 1^{er} au classement du Championnat de l'Eure

Article 15. Pénalités

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.



« La Classique de la Risle »

Souvenir Philippe Yon

Contacts : Bernard Briens /VC Grand Bourghteroulde/bernard.briens@orange.fr/0622762750

Jean-Philippe Yon/ jphyon@orange.fr / 0627969449

Delphine Bénard/ benarddelphine7039@neuf.fr/ 0615712311

